



MARCHE DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)

Travaux routiers de diverses routes forestières en forêts domaniales de Lozère

M A R C H É N° 2026-8720-003

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX

1 Lotissement et localisation :

Lot	Foret - Parcelle	Type de travaux	Principales Quantités	Agent responsable
1	Forêt Domaniale de Fontmort Route forestière de Fontmort	Empierrement	1200 m ³	Mr Florian GAILLARD 06.10.35.72.16
2	Forêt Domaniale de Fontmort Route forestière de Solpéran	Création d'un radier en dalles de schiste jointées béton Création renvoi d'eau bétonné	140 m ² 1 u	Mr Florian GAILLARD 06.10.35.72.16
3	Forêt Domaniale des Gardons Route forestière des Cabasses	Reprofilage Curage de fossés Place de dépôt Empierrement d'un lacet Empierrement route forestière Création d'un enrochement Création d'une tire de débardage	1600 ml 250 ml 1u 1u 84 m ³ 1u 120 ml	Mr Frédéric GALLE 06.19.58.49.20

Voir plans de localisations en annexes.

2 Descriptions techniques du lot N°1 – FD de Fontmort– route forestière de Fontmort :

2.1 Nature et quantité des travaux

Les surfaces et quantités annoncées ci-après et dans le bordereau des prix - devis estimatif ne sont que des ordres de grandeur. La facturation sera réalisée au prorata des longueurs ou surfaces effectivement réalisées.

L'Ensemble de ces travaux sont soumis à autorisation du Parc National des Cévennes. Ils devront respecter les préconisations obligatoires de la DI n°2026-0058.

2.2 Travaux d'empierrement de route forestière

Quantités : 1680 ml – 1 200 m³ - prix au m³

L'empierrement sera réalisé sur 2 tronçons, préalablement désignés sur le terrain :

- **1070 m** sur la crête des Laupies.= **760 m³**
- **610 m** de la montée de Fontmort jusqu'au marteloscope de la parcelle 23 = **440 m³**

Il sera composé de matériaux acides de type **0/60 issus de carrière agréée**, amenés sur place, compactés sur une épaisseur de 20 cm finis sur une largeur de 3,5 mètres en ligne droite et 4,5 mètres dans les courbes.

Les fonds de formes destinés à recueillir l'empierrement seront scarifiés, nivelés, compactés avec un dévers aval.

Les travaux d'empierrement respecteront les préconisations suivantes :

1. Préparation du fond de forme :

- Avant la mise en place des matériaux, une **scarification, nivellement et compactage** sur une largeur de 3.5 m minimum seront réalisés afin de purger le bourrelet central et créer sur sol meuble un décaissement d'une profondeur égale à l'épaisseur d'empierrement prévue. La terre végétale issue de ce déblai sera déposée et régalée en aval de la route contre le peuplement en couche mince (20 cm maximum).
- Le fond de forme devra avoir une pente en long régulière réglée selon la pente moyenne des tronçons. Il ne sera toléré aucune bosse ou incurvation de celle-ci. Il aura un profil en dévers aval réglé selon une pente de **2%**.
- Les renvois d'eau seront ébauchés avant la mise en place de l'empierrement en respectant les préconisations décrites ci-après. Tous les renvois d'eau seront installés de la façon suivante :
 - longueur : 6 ml minimum
 - **perpendiculaires** à l'axe de la route.
 - profondeur : 25 cm sous le niveau de la route au point le plus bas.
 - ouverture d'un exutoire dans l'accotement. Exutoire qui pourra ponctuellement, en fonction de la topographie, être prolongé à la pelle TP de quelques mètres afin de permettre un écoulement des eaux.

Il sera nécessaire d'en prévoir tous les 50 à 80 ml environ selon la pente. Le maître d'œuvre se réserve le droit de pouvoir en prescrire davantage sur certains tronçons si cela s'avère nécessaire.

2. Mise en place de l'empierrement

L'entrepreneur devra fournir dans son offre – mémoire technique – les courbes granulométriques des fournitures utilisées ainsi que la nature des matériaux et préciser leurs provenances (nom de la carrière).

Les matériaux devront **impérativement être d'origine acide** (granite, grès, gneiss ...).

Granulométrie des matériaux : **0/60**

Longueur et largeur : **1640 m par 3.5 m et 2 x 20 m = 40 m par 4.5 m**

Epaisseur : **20 cm**

Mètre cube estimatif : **1200 m³**

L'épaisseur de l'empierrement prévue est une épaisseur après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception.

Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme, tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2%.

Attention en bordure des zones humides, aucuns produits de curage ou purge de terrassement ne peuvent être déposé en aval. Ils devront donc être chargés et déposés sur une zone indiquée par le responsable ONF du chantier.

2.3 Délais de réalisation :

Travaux à effectuer avant le 15 octobre 2026.

3 Descriptions techniques du lot N°2 – FD de Fontmort– Route forestière de Solpéran :

3.0 Nature et quantité des travaux

Les surfaces et quantités annoncées ci-après et dans le bordereau des prix - devis estimatif ne sont que des ordres de grandeur. La facturation sera réalisée au prorata des longueurs ou surfaces effectivement réalisées.

L'Ensemble de ces travaux sont soumis à autorisation du Parc National des Cévennes. Ils devront respecter les préconisations obligatoires de la DI n°2026-0058.

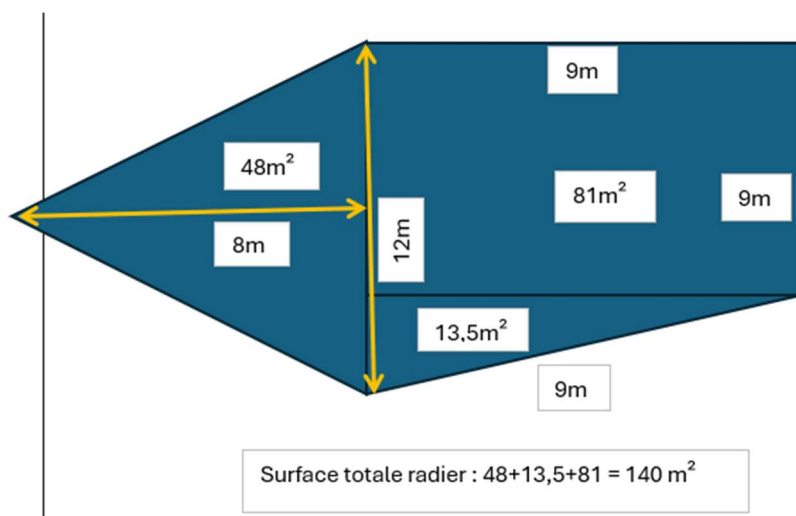
3.1 Descriptif technique - Route forestière de Solpéran

3.1.1 Travaux de création d'un radier en dalles de schistes jointées béton (point 2 sur la carte)

Quantités : 1 u – 140 m² - prix au m²

- Les dimensions du radier sont exposées dans le schéma ci-dessous : **surface radier = 140m²**. Le radier aura une forme incurvée afin d'obtenir une flèche au centre de 20 cm environ. Le profil en long du radier devra garantir le passage de l'eau sur celui-ci sans risque de débordement. –
- **Joints béton.**
- L'enrochement aval « à sec » (sans béton) **est déjà présent**.
- Les dalles de schiste devront être : **de grande taille** (minimum 2 m² l'unité) pour ne pas être facilement déplaçables par l'eau, d'une épaisseur minimum de 15 cm et d'une forme permettant une pose avec un minimum d'espacement entre chaque bloc.
- Des matériaux de calage sous les dalles de schistes seront apposés en béton maigre ou en matériaux exogènes (schiste).
- Reprise du fossé sur une 100ml entre le 2 et le point 3 sur la carte.
- L'amont du radier viendra se caler sur le niveau du ruisseau.
- Le travail sera réalisé hors d'eau. Tous les moyens nécessaires pour dévier l'eau seront à la charge de l'entreprise.

Schéma radier :



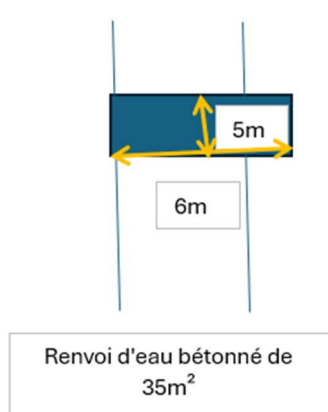
3.1.2 Travaux de création d'un renvoi d'eau bétonné (point 3 sur la carte)

Quantités : 1 u - prix au forfaitaire

Création d'un renvoi d'eau bétonné de 5m dans le sens de la route et 6m de large = **35m²**. Ce renvoi d'eau est situé 100 mètres après le radier. Point numéro 3 sur la carte. Finition grenue/fileuse du béton.

Epaisseur du béton minimum 14 cm.

Schéma du renvoi d'eau bétonné :



3.2 Date de réalisation des travaux :

Avant le 15 octobre 2026

4 Descriptions techniques du lot N°3 – FD des Gardons – route forestière des Cabasses

4.0 Nature et quantité des travaux

Les surfaces et quantités annoncées ci-après et dans le bordereau des prix - devis estimatif ne sont que des ordres de grandeur. La facturation sera réalisée au prorata des longueurs ou surfaces effectivement réalisées.

4.1 Travaux de reprofilage

Quantités : 1 600 ml - prix au ml

Les travaux viseront principalement à reprendre la bande de roulement afin de la rendre plus praticable par un camion grumier. Pour cela il sera demandé de :

- **Scarifier** l'ensemble de la bande de roulement sur une largeur de 3.5 m minimum (en fonction de l'existant).
- Araser les têtes de chats.
- **Niveler** l'ensemble de la bande de roulement.

- **Compacter** la bande de roulement par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme.
- Au besoin, **le bourrelet aval devra être arrasé** afin que le niveau des accotements soit inférieur au niveau de la bande de roulement.
- Il faudra reprendre les revois d'eau existant, **perpendiculaire à la piste** de 5m de longueur minimum et 25cm de flèche au centre.
- Préserver les deux renvois d'eau bétonnés

4.2 Travaux de curage de fossés

Quantités : 250 ml - prix au ml

Les travaux consisteront à **curer les fossés amonts** sur plusieurs portions pour un total de 250 ml.

Deux avaloirs seront également à curer.

Les matériaux excavés seront régalez soigneusement en aval de la route, le long du peuplement, sur indication du maître d'œuvre.

4.3 Travaux de création d'une place de dépôt

Quantités : 1 u - prix forfaitaire

Une place de dépôt rectangulaire de 400 m² (40 m de long et 10 m de large en haut de talus) sera créée en amont de la route forestière :

- Volume estimatif $40 \times 10 \times 2 = 800 \text{ m}^3$.
- Déplacement de la terre végétale en aval de la route à proximité sur indication du maître d'œuvre.
- Les matériaux présentant de bonnes caractéristiques technologiques pour un usage routier pourront être réutilisés pour l'empierrement du lacet ou régalez sur la route forestière.
- Les souches seront rangées proprement à proximité.
- Terrassement en forme rectangulaire.
- Talus amont 3/2.

4.4 Empierrement d'un lacet

Quantités : 1 u - prix forfaitaire

Les travaux consisteront à empierre le virage avec des matériaux pris à proximité. Il sera demandé de :

- Purger la zone argileuse, déplacer cette terre à proximité sur indication du maitre d'œuvre.
- Empierre le lacet et une partie de la route forestière :

Environ 170 m³ seront nécessaires (cf marquage sur le terrain peinture orange)

Les matériaux seront pris sur place avec en priorité ceux issus de la création de la place de dépôt. S'il n'y a pas assez de bons matériaux, il faudra prendre ceux présent à proximité sur indication du maitre d'œuvre.

L'épaisseur après compactage sera d'environ 40 cm.

- Compacter le tout par 3 passes minimum de rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme

4.5 Empierrement

Quantités : 60 ml – 84 m³ - prix au m³

Les fonds de formes destinés à recueillir l'empierrement seront scarifiés, nivelés, compactés avec un dévers aval.

L'empierrement sera composé de matériaux issus de la création de la place de dépôt ou de la zone d'emprunt à proximité indiqué par le maitre d'œuvre.

Il sera amené sur place, nivelé et compacté sur une épaisseur de 40 cm finis sur une largeur de 3.5 m.

La stabilité mécanique sera obtenue par 3 passes minimum de rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme.

4.6 Enrochement

Quantités : 1 unité – prix forfaitaire

Les travaux viseront à :

- Créer un enrochement aval au niveau la zone qui s'est effondrée afin de stabiliser la route forestière.
- Reprendre la bande de roulement sur 3.5 m minimum avec les matériaux pris à proximité ou ceux issus de la zone d'emprunt.

4.7 Création d'une tire de débordage

Quantités : 120 ml – prix au ml

Arranger la première partie de la tire existante sur environ 300 ml et 3.5m de large.

Les travaux consistent à prolonger une tire de débordage sur 120 ml :

- AAbattage et façonnage des arbres d'emprise
- L'emprise devra faire au minimum 3.50 ml de large assise sur les 2/3 sur du déblai.
- Dessoucher et caler les souches en aval de la tire.
- Donner un profil en travers de 2% à cette tire.
- Création de revers d'eau tous les 50 ml.
- Le talus amont sera de type 4/1 (V/H) sur les parties rocheuses et de type 3/2 sur les autres secteurs.
- Aucune plus-value ne sera acceptée en cas de sous-sol particulièrement résistant et nécessitant l'emploi d'un BRH. Les matériaux excavés devront être régalez le plus soigneusement possible en aval de la tire.

4.8 Délais de réalisation

Avant le 15 octobre 2026.